

& les Préfidents des Plombs ou Sceaux des Bulles, les remettent également pour être brifés. Mr. le Sous-dattaire configne aufli aux Cardinaux une petite cassette avec les Suppliques, & elle est donnée par eux à deux Prélats Clercs de la Chambre; ce qui est observé de même pour la cassette des Brefs apportée par celui qui en est Secrétaire. On choisit de plus un Gouverneur de Rome, ou bien on confirme celui qui étoit déjà revêtu de cet emploi, & on fait choix de deux favans Prélats, l'un pour être chargé de l'Oraison funèbre du défunt Pape, & l'autre du Discours *de eligendo summo Pontifice*, lequel doit être prononcé après la Messe du St. Esprit, la veille de l'entrée des Cardinaux au Conclave. Enfin on nomme trois Cardinaux qui sont chargés de veiller aux Constitutions du Conclave; & tout se fait au reste à la pluralité des suffrages, excepté que le Cardinal Neveu, quand il y en a un, nomme d'ordinaire le Sujet qui doit être chargé de l'Oraison funèbre.

Cependant le Clergé de la Basilique du Vatican monte à la Chapelle Sixtine, où les Peres Pénitenciers lui confignent le Corps du défunt Pontife : les Cardinaux s'y rendent deux à deux après la Congrégation, & après le chant du Répons *Subvenite sancti Dei &c.* le plus ancien Chanoine récite le *Pater noster* qui est suivi de l'Absoute & des Prières accoutumées. Huit Prêtres portent alors sur l'estrade où il est placé, le Corps du défunt Pontife, précédé du Chapitre & du Clergé, & suivi des Cardinaux & Prélats tous un flambeau à la main, en Soutane & Camail noirs (habit qu'ils portent pendant toute la vacance du Siège) & on le descend dans la Basilique en récitant des Pseaumes & d'autres Prières